

Veille de l'Observatoire
Numéro 97 mai 2014

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention¹. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :
http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

1. Profil scolaire des nouveaux arrivants au Québec
2. Situation des jeunes immigrants établis récemment au Québec
3. Présence des migrants au Québec et dans ses régions administratives
4. Réfugiés et déplacés dans le monde : rapport du UNHCR
5. Droits de l'homme des travailleurs migrants dans le monde
6. Migration irrégulière et exploitation par le travail
7. Migration irrégulière dans les pays du Sud
8. Migration et économie du travail forcé
9. Migration et travail dans le monde : rapport de l'OIT
10. Migration et développement : rapport de l'OIM
11. Circulation et recrutement international des personnels de santé
12. Situation des jeunes migrants dans le monde
13. Situation des peuples autochtones au Canada
14. Situation des peuples autochtones dans le monde
15. Procédures d'asile et intégration des Roms en Europe : rapport de la FRA
16. Traite des personnes et procédures d'asile et de retour forcé en Irlande
17. Discriminations envers les Roms et les « gens du voyage » au Royaume-Uni
18. Discrimination et emploi en France
19. Accueil et prise en charge des étrangers mineurs en France
20. Lutte contre le racisme et la discrimination en Belgique

¹ Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

21. Réfugiés au Canada : climat de peur et d'insécurité
22. Demandeurs d'asile et violences racistes en Grèce
23. Stigmatisation des réfugiés syriens en Égypte
24. Immigration irrégulière dans l'UE
25. Immigration et asile dans l'UE : rapport de la Commission européenne
26. Gouvernance de l'intégration des migrants dans l'UE
27. Intégration professionnelle des migrants en France et au Royaume-Uni
28. Intégration et reconnaissance des compétences des migrants aux États-Unis

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À QUÉBEC

1. Profil scolaire des nouveaux arrivants au Québec

L'**Institut de la statistique du Québec** (ISQ) vient de publier un bulletin intitulé [*Portrait de la scolarité des immigrants du Québec à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages*](#). Le document fait connaître plusieurs données et traite des sujets variés, notamment la scolarité des migrants au Québec, la mobilité de la population québécoise ainsi que les liens entre emplois, revenus, stress et état de santé. Comparativement à la population native, les nouveaux arrivants au Québec présentent un niveau de scolarité de même qu'un niveau de diplomation universitaire plus élevé. Plus de 37 % des immigrants reçus en 2011 étaient titulaires d'un certificat, diplôme ou grade universitaire, contre 21 % parmi la population native. Les cohortes les plus récentes sont plus scolarisées que celles qui les ont précédées. En outre, le document nous apprend que près de la moitié des immigrants ont obtenu leur diplôme d'études postsecondaires le plus élevé au Québec. Dans l'ensemble, le profil scolaire des nouveaux arrivants au Québec est analogue à celui des nouveaux arrivants dans les autres provinces. Toutefois, en raison de problèmes liés à la reconnaissance des qualifications, les immigrants, plus particulièrement au Québec, profiteraient moins des avantages liés à leur scolarité, entre autres en ce qui a trait aux revenus.

2. Situation des jeunes migrants établis récemment au Québec

Par ailleurs, l'**ISQ** vient de publier [*Regard statistique sur la jeunesse. État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans 1996 à 2012*](#), un rapport statistique qui explore sept thématiques portant, entre autres, sur la démographie, le marché du travail, l'éducation, l'entrepreneuriat et les conditions économiques au Québec. On apprend que sur les quelque 975 000 immigrants (près de 13 % de la population québécoise) dénombrés dans la province en 2011, plus de 82 000 étaient âgés de 15 à 24 ans et 151 000 de 25 à 34 ans. L'âge moyen des immigrants admis au Québec en 2011-2012 était de 27,9 ans. Ces jeunes immigrants récents proviennent principalement de la France, du Maroc, de l'Algérie, d'Haïti, de la Chine et de la Colombie. Par ailleurs, en 2006, le taux de chômage des jeunes immigrants âgés de 15-24 ans était de l'ordre de 27 %, soit deux fois plus élevé que celui des jeunes natifs du Canada, un écart qui a fortement diminué en 2012, notamment en raison de la baisse du taux de chômage parmi les jeunes immigrants et sa légère hausse enregistrée chez les jeunes nés au Canada.

3. Présence des migrants au Québec et dans ses régions administratives

Le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion Québec (MIDI) vient de publier [L'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes 2009-2013](#). Il s'agit d'un portrait statistique concernant le volume des admissions, les catégories, la composition, les pays d'origine et les compétences linguistiques des migrants admis au Québec entre 2009 et 2013. Au cours de cette période, plus de 262 000 migrants ont été reçus au Québec, dont près de 70 % relevaient de la catégorie de l'immigration économique. La région administrative de Montréal est restée le principal pôle d'attraction de ces nouveaux arrivants (70,6 %), suivie de la Montérégie (8,4 %), de la région de Laval (5,8 %) et de celle de la Capitale-Nationale (4,9 %). Le MIDI a publié également [Présence en 2014 des immigrants admis au Québec de 2003 à 2012](#), une étude qui tend à retracer l'ensemble de la population immigrante résidant au Québec et ses différentes régions administratives. Sur plus de 472 000 migrants admis au Québec entre 2003 et 2012, plus de 357 000 étaient déclarés présents au Québec en 2014, soit un taux de 75,7 %. Cette présence varie selon les catégories d'immigration : elle est de l'ordre de 83,6 % parmi les migrants issus de la catégorie du regroupement familial contre plus de 72,3 % des migrants admis au Québec dans la catégorie de l'immigration économique. Cette présence varie également selon le lieu de naissance des personnes immigrantes, ainsi que leur connaissance du français ou de l'anglais au moment de leur admission. En complément à cette étude, le MIDI a publié également [Portraits régionaux 2003-2012. Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2014](#), un document qui présente les portraits statistiques des migrants résidant au Québec et dans ses régions en 2014.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

4. Réfugiés et déplacés dans le monde : rapport du UNHCR

Selon le [Global Report 2013](#) publié par le **Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (UNHCR)**, le nombre de réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées de force à l'intérieur de leurs pays a dépassé les 50 millions de personnes en 2013. On apprend que plus de 86 % des réfugiés dans le monde sont désormais hébergés par les pays en développement contre 70 % dix ans auparavant. Plus de 25 % des populations réfugiées vivent en Afrique subsaharienne. En raison des conflits qui sévissent notamment au Mali et au Soudan, le nombre des personnes déplacées de force en [Afrique](#) a atteint 7,6 millions en 2013. Quant aux [réfugiés syriens](#), leur nombre a dépassé les 2,4 millions, soit une augmentation de 320 % en 2013. En [Europe](#), plus d'un demi-million de personnes ont demandé l'asile, soit une augmentation de 32 % depuis 2012. Sur le nombre total des demandeurs d'asile enregistrés dans l'**Union européenne (UE)** au cours de 2013, plus de 53 000 provenaient de la Syrie et près de 33 000 parmi eux ont demandé l'asile en trois pays : la Suède (16 300), l'Allemagne (11 900) et la Bulgarie (4 500). Au [Canada](#), le nombre des demandeurs d'asile a diminué de façon significative suite aux modifications apportées récemment aux lois régissant le système d'octroi de l'asile. Le taux d'octroi du statut de réfugié reste généralement faible et le nombre des demandes rejetées reste très élevé aux [États-Unis](#). Par ailleurs, on apprend que le nombre des personnes déplacées de force dans leur propre pays est passé de 28,8 millions à la fin 2012 à 33,3 millions à la fin 2013. Fuyant les conflits et les hostilités dans leur pays, les Syriens constituent aujourd'hui la

deuxième population mondiale de réfugiés. Dans l'ensemble, les demandeurs d'asile sont affectés par les mesures entreprises par plusieurs gouvernements des pays développés visant à freiner le flux et l'arrivée des personnes à la recherche d'une protection internationale.

5. Droits de l'homme des travailleurs migrants dans le monde

Au terme de sa [vingtième session](#), le **Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille** a renouvelé son appel à tous les pays pour signer un traité sur les droits des migrants, entré en vigueur il y a dix ans. Il s'agit en fait de la [Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et leur famille](#), un des principaux instruments internationaux visant à prévenir les abus et à remédier à la vulnérabilité des travailleurs dans le contexte de la migration. Bien qu'une quarantaine de pays aient signé ce traité qualifié d'historique, le **Comité pour la protection des travailleurs migrants** juge ce nombre trop faible, compte tenu de l'exploitation que les migrants internationaux continuent de subir, et compte tenu par ailleurs des contributions apportées par ces travailleurs à la fois à leurs pays d'origine et de destination. La majorité des pays développés, incluant les États-Unis et les pays membres de l'UE, n'ont toujours pas ratifié cette convention.

6. Migration irrégulière et exploitation par le travail

Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a présenté, lors de la [vingt-sixième session](#) du **Conseil des droits de l'homme**, un [rapport](#) qui résume ses activités ainsi que ses réflexions et commentaires relatifs au [Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement](#), tenu en 2013. Le rapport contient une partie thématique consacrée à la problématique de l'exploitation par le travail, le lien entre la migration irrégulière et les conditions de travail difficiles et abusives, l'emploi informel, la vulnérabilité des travailleurs migrants ainsi que les facteurs qui contribuent davantage à leur exploitation sur les lieux de travail. Le rapport traite en outre des manifestations les plus courantes de cette exploitation des migrants dans différentes régions du monde, notamment la discrimination, le travail forcé, la rémunération inéquitable, l'accès difficile aux soins de santé ou aux prestations de sécurité sociale, les conditions de travail précaires, la confiscation des documents de voyage et les restrictions à la liberté d'association. Parmi les groupes de migrants particulièrement exposés à l'exploitation par le travail figurent les travailleurs migrants temporaires, les migrants employés comme domestiques, les femmes migrantes et les migrants en situation irrégulière. Par ailleurs, le Rapporteur spécial a publié un [rapport](#) sur l'exploitation des travailleurs migrants au Qatar, un pays où le nombre des migrants surpasse largement celui de la population qatarienne.

7. Migration irrégulière dans les pays du Sud

Mis en place par l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)** afin de produire des données sur les migrations Sud-Sud, l'**Observatoire ACP sur les migrations**, une initiative du **Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**, vient de publier un dossier d'information portant sur la migration irrégulière. Intitulé [Les données derrière l'image : migrations irrégulières dans les pays ACP et le Sud global](#), le document rappelle qu'en dépit de la perception commune de la migration irrégulière en tant que défi affectant particulièrement les pays développés, les flux irréguliers constituent également un aspect important du contexte migratoire Sud-Sud. Après avoir défini la migration irrégulière et ses caractéristiques, le document donne une vue d'ensemble des principales tendances en matière de migration irrégulière dans les pays ACP et présente certaines tendances émergentes.

8. Migration et économie du travail forcé

Lors de la 103^e session de la [Conférence internationale du travail](#), le directeur général de l'**Organisation internationale du Travail (OIT)** a présenté un rapport intitulé [Migration équitable : un programme pour l'OIT](#). Le rapport traite de la mobilité des travailleurs aux XX^e et XXI^e siècles, les facteurs et les conditions de la migration, les tendances mondiales, la réalité et la perception des migrants, la migration équitable, les flux migratoires dans le monde entre 2005 et 2010 et le rôle des gouvernements et des agences privées, notamment pour ce qui est de l'intégration. Par ailleurs, l'**OIT** a publié [Profits et pauvreté : l'économie du travail forcé](#), un rapport qui se penche sur la traite des personnes et l'esclavage moderne. À l'heure actuelle, le nombre de personnes victimes du travail forcé est estimé à 21 millions, dont plus de 19 millions sont exploitées par des particuliers ou des entreprises privées et plus de 2 millions par un État ou des groupes rebelles. Au sein de l'économie privée, le travail forcé génère annuellement plus de 150 milliards de dollars de profit illégaux, une somme dont le tiers provient de la traite à des fins d'exploitation économique, y compris le travail domestique, l'agriculture et d'autres activités économiques. Il s'avère que les migrants et les populations indigènes sont particulièrement vulnérables au travail forcé. Selon le rapport, la chute des revenus et la pauvreté figurent parmi les principaux facteurs économiques qui poussent les individus vers le travail forcé. La promotion d'une approche de migration fondée sur les droits et l'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle comptent parmi les mesures préconisées par le rapport en vue de réduire la vulnérabilité au travail forcé.

9. Migration et travail dans le monde : rapport de l'OIT

L'**OIT** a publié également son [Rapport sur le travail dans le monde 2014 : un développement riche en emploi](#). S'appuyant sur les données en provenance de 140 pays en développement, le rapport nous apprend que la pénurie des emplois de qualité ainsi que les disparités salariales entre les pays d'origine et les pays de destination sont parmi les facteurs déterminants de l'émigration, particulièrement chez les jeunes diplômés issus des nations émergentes. Le neuvième chapitre du document est consacré à la migration internationale et ses impacts économiques, au développement et aux conditions de travail des migrants dans certains pays. Des données recueillies par *Gallop* dans plus de 150 pays et territoires révèlent qu'en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, les deux régions où résident les populations les plus pauvres au monde, environ 30 % des jeunes ont l'intention de s'établir de façon permanente à l'étranger. En 2013, le nombre de migrants permanents internationaux était estimé à plus de 230 millions, une hausse de 57 millions par rapport à l'an 2000. L'**Union européenne (UE)** ainsi que les économies développées constituent la principale destination des migrants dans le monde. Toutefois, les migrations Sud-Sud prennent de l'ampleur depuis le début de la crise financière mondiale. Aussi, les dernières années étaient marquées par la multiplication du nombre de jeunes diplômés issus des pays développés qui, en raison de la crise économique, migrent vers les économies émergentes. Dans ses recommandations, le rapport met l'accent, entre autres, sur la promotion de l'intégration économique des migrants et la lutte contre la xénophobie et la discrimination, en vue de maximiser l'impact des migrations sur le développement.

10. Migration et développement : rapport de l'OIM

L'**OIM** vient de publier un rapport intitulé [A New Global Partnership for Development: Factoring in the Contribution of Migration](#). Portant sur l'impact de la migration interne et externe sur le développement, le rapport fournit, dans sa première partie, une mise à jour de la

base de données sur les incidences de la migration quant à la réalisation des [Objectifs du Millénaire pour le développement](#) (OMD). Afin d'examiner le rôle de la migration comme facteur de développement, le document recourt aux données concernant, entre autres, les envois de fonds monétaires et sociaux. Les effets de la migration interne sur le développement, ainsi que l'acte de migrer et ses impacts sur ceux qui restent sont également considérés dans le présent rapport. Dans sa seconde partie, l'étude traite de la manière dont la migration pourrait être intégrée dans le programme de développement des Nations-Unies après l'échéance, en 2015, des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

11. Circulation et recrutement international des personnels de santé

En partenariat avec le **Migration Policy Institute (MPI)**, l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)** vient de publier [Migration of Health Workers: The WHO Code of Practice and the Global Economic Crisis](#), un rapport qui examine les réponses de 13 pays, dont le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, concernant la gestion de la circulation et du recrutement international du personnel oeuvrant dans les secteurs de la santé. Le rapport évalue en outre les progrès mondiaux concernant la mise en œuvre du [Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé](#), adopté en 2010 par les États membres de l'OMS en vue de promouvoir la coopération internationale et de lutter contre la pénurie mondiale des travailleurs de la santé. Le rapport examine également les effets de la crise économique mondiale sur les tendances migratoires du personnel de la santé, de même que les obstacles rencontrés par ce personnel avant de pouvoir exercer leur profession dans les pays de destination.

12. Situation des jeunes migrants dans le monde

Le **Global Migration Group (GMG)** vient de publier une étude intitulée [La migration et les jeunes : défis et opportunités](#). Divisée en cinq sections thématiques, l'étude explore différents aspects de la situation que vivent des millions de jeunes migrants, migrants potentiels ou enfants de migrants. La première section est consacrée aux faits, chiffres et tendances concernant la migration des jeunes, la seconde traite du respect de leurs droits fondamentaux, de la protection sociale et de l'égalité des sexes, la troisième se penche sur l'emploi, l'éducation et la santé des jeunes migrants, la quatrième est dédiée à l'intégration de la migration, entre autres dans les plans nationaux et dans les politiques et les activités de planification du développement. La dernière partie est consacrée à la vulnérabilité des jeunes migrants aux effets des changements environnementaux. Selon le document, environ 12 % des 232 millions migrants internationaux sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Tout en reconnaissant qu'il est difficile de déterminer avec précision les mobiles qui poussent les jeunes à migrer, le rapport soutient que la migration reste un moyen pour ces jeunes d'échapper à la pauvreté chronique, à la violence, à la discrimination fondée sur le sexe, ou encore aux effets du changement climatique. Toutefois, l'étude rappelle les risques encourus par les jeunes migrants, en particulier ceux âgés de moins de 18 ans ou ceux en situation irrégulière, sont exacerbés, notamment en ce qui a trait à l'exploitation, aux abus, au trafic, à la violence et au travail non rémunéré. De plus, les jeunes migrants peuvent être particulièrement touchés par la xénophobie et la discrimination du fait de leur âge, de leur non-maitrise de la langue locale, et de leur manque d'information sur la législation et la réglementation de leurs pays d'accueil. Dans chacune de ses sections, le rapport propose des solutions propres à améliorer la situation des jeunes migrants et celle de leurs pays de provenance et de destination.

13. Situation des peuples autochtones au Canada

Le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones a publié ses rapports sur la situation des peuples autochtones au [Panama](#), au [Pérou](#) et au [Canada](#). Il y aurait plus de 1,4 million d'Autochtones au Canada (4,3 % de la population), dont la moitié d'entre eux ont un statut de Premières Nations et 30 % sont des Métis. On apprend que la population autochtone du Canada est plus jeune et enregistre une croissance démographique plus rapide que le reste de la population canadienne. Selon le rapporteur spécial, la situation des peuples autochtones demeure très préoccupante au Canada, en dépit des mesures et initiatives entreprises aux niveaux fédéral et provincial en vue de répondre à leurs problèmes. Au cours des dernières années, le fossé entre Autochtone et non autochtone quant au bien-être n'a pas cessé de se creuser et les revendications des Autochtones sont restées persistantes et non résolues. Dans l'ensemble, les femmes et les filles autochtones sont davantage exposées aux abus que les non autochtones, et il semble y avoir des niveaux très élevés de méfiance des Autochtones à l'égard des gouvernements fédéral et provinciaux. L'établissement de solutions à long terme nécessite, selon le rapporteur spécial, des mesures concertées basées sur un véritable partenariat avec les peuples autochtones à travers leurs propres institutions représentatives.

14. Situation des peuples autochtones dans le monde

L'**Instance permanente sur les questions autochtones** vient de publier le rapport de sa [treizième session](#) tenue en mai dernier. Ayant pour thème la promotion du principe de bonne gouvernance et du développement, le forum a réuni au siège des Nations-Unies plus de 1 500 représentants des peuples autochtones du monde. Lors de cette rencontre, une attention particulière été accordée à la situation des peuples autochtones d'Asie, aux problèmes liés à la confiscation des terres, à l'extraction minière et aux déplacements forcés des peuples autochtones. Le forum va par ailleurs servir à préparer la [Conférence mondiale sur les peuples autochtones](#) qui aura lieu en septembre prochain.

UNION EUROPÉENNE

15. Procédures d'asile et intégration des Roms en Europe : rapport de la FRA

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** vient de publier son [Rapport annuel 2013](#). Intitulé *Les droits fondamentaux : défis et réussites en 2013*, le rapport attire l'attention sur les défis à relever ainsi que les réalisations enregistrées en 2013 concernant les droits fondamentaux en Europe. Entre autres sujets, le rapport examine les évolutions fondamentales concernant le racisme, la xénophobie et l'intolérance, les droits en matière d'asiles, d'immigration, d'intégration, de même que le contrôle des frontières et les politiques de visas des États membres de l'UE. Selon les conclusions du rapport, en dépit des réformes juridiques et des engagements entrepris au sein des pays de l'UE en vue de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux, des écarts considérables persistent entre les droits et la pratique, en particulier en ce qui concerne les procédures d'asile, les conditions d'accueil, de même que la question de l'intégration des Roms. Les nouvelles législations européennes n'ont toujours pas réussi à harmoniser les pratiques en matière d'asile au sein des États membres de l'UE, situation qui a abouti à la mise en place de règles souvent complexes, vagues et peu claires. Quant à la population rom, le rapport nous apprend qu'en matière d'éducation, malgré les efforts déployés par les États membres de l'UE, un large fossé continue de séparer les enfants roms des enfants non roms. Par ailleurs, en dépit d'une multitude de mesures destinées à

améliorer leur accès au marché du travail, les demandeurs d'emploi roms font l'objet d'un taux de discrimination dix fois plus élevé que les non roms, continuent d'être exposés à un risque excessif de chômage et occupent principalement des emplois peu qualifiés, précaires et faiblement rémunérés. En outre, beaucoup de Roms ont une santé fragile du fait de leur accès limité aux services de soins de santé et de leur faible niveau des conditions de vie et de logement. La **FRA** a publié également une version mise à jour du [*Manuel de droit européen en matière d'asile de frontières et d'immigration*](#). Destiné principalement aux avocats, juges, gardes-frontières, agents de services de l'immigration ainsi que les professionnelles et organisations non gouvernementales, le manuel aborde la question du droit régissant la situation des ressortissants de pays tiers en Europe, notamment en ce qui concerne l'accès aux procédures d'asiles, l'assistance juridique et la détention des demandeurs d'asile. Il s'agit d'un guide actualisé qui tient compte de la jurisprudence de la **Cour européenne des droits de l'homme** et de la Cour de justice de l'UE, et comprend les directives et règlements de l'UE, notamment en matière de l'asile et des migrations.

16. Traite des personnes et procédures d'asile et de retour forcé en Irlande

L'**European Migration Network (EMN)** vient de publier [*Identifying Victims of Trafficking in Human Beings in Asylum and Forced Return Procedures: Ireland*](#), un rapport qui explore l'interaction entre les procédures d'asile, les procédures de retour forcé et les procédures pour les victimes de la traite des êtres humains en Irlande. Concernant l'identification des victimes de la traite, le rapport soutient qu'en raison de l'absence d'un système pour l'identification formelle des victimes, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut migratoire, les victimes potentielles restent confrontées à des différences de traitement dans leur accès à la protection et à l'assistance, puisqu'elles relèvent de parties différentes du système d'immigration. En outre, les victimes potentielles de la traite qui sont engagées dans un processus d'une demande d'asile ne bénéficient pas d'un accès simultané aux dispositions administratives pour la protection des victimes de la traite des êtres humains.

AILLEURS DANS LE MONDE

17. Discriminations envers les Roms et les « gens du voyage » au Royaume-Uni

Publié récemment par **Equality and Human Rights Commission**, un rapport intitulé [*Inequalities experienced by Gypsy and Traveller communities: A review*](#) présente les conclusions d'une étude sur la question des droits de l'homme et des inégalités affectant les Roms et les « gens du voyage » au Royaume-Uni. Le rapport s'efforce à rassembler des éléments de preuves afin de définir clairement l'étendue des inégalités et des discriminations dont fait l'objet cette catégorie de migrants européens. Évaluant les données disponibles concernant l'intégration économique des Roms, leur accès à l'emploi, aux soins de santé, aux services sociaux, au logement et à l'éducation, le rapport souligne que l'impact corrosif et omniprésent du racisme, de la discrimination et de « l'antitsiganisme » éprouvés au quotidien par les Roms et « gens du voyage » se traduit par des taux élevés d'anxiété et de dépression, souvent accompagnés par des comportements d'autodestruction (suicide et abus de substances). On apprend qu'au Royaume-Uni, les Roms et les « gens du voyage » vivent en moins bonne santé et meurent plutôt que le reste de la population. Le taux de décrochage scolaire parmi les enfants roms sont très élevés et leurs résultats scolaires restent en dessous de la moyenne nationale. La pauvreté et le mode de vie précaire des populations roms, combinés à l'extrême hostilité de la population à leur égard

ont un impact psychologique négatif sur leurs enfants. Dans le système de justice pénale, en raison d'une combinaison de traitements inéquitables et d'autres inégalités affectant les Roms, il existe au Royaume-Uni un processus accéléré de criminalisation des jeunes roms, impliquant une forte utilisation de la détention provisoire.

18. Discrimination et emploi en France

Le **Défenseur des droits**, une autorité constitutionnelle indépendante chargée de promouvoir l'égalité et de veiller à la protection des droits et libertés en France, vient de publier les résultats d'une enquête menée par l'**OIT** sur la discrimination et l'emploi en France. Le principal objectif de cette étude consiste à comparer les représentations et le vécu des demandeurs d'emploi français en ce qui concerne la discrimination à l'embauche. Intitulée [*Perception des discriminations par les demandeurs d'emploi*](#), l'enquête révèle un niveau de perception très élevé des discriminations à l'embauche par l'ensemble de la population. Plus de 87 % des Français interrogés considèrent que les discriminations sont fréquentes lors d'une demande d'emploi. Selon les répondants, l'âge, l'apparence physique, l'identité sexuelle, l'origine ethnoculturelle figurent parmi les principaux critères qui peuvent freiner l'accès à l'emploi. Le sentiment d'être discriminé en embauche est particulièrement aigu chez les seniors de 50 ans et plus (94 %), les habitants de la région parisienne (91 %) et les personnes peu qualifiées ou sans diplôme (89 %). Le critère considéré comme le plus gênant pour décrocher un emploi est exclusif aux femmes : plus de 80 % parmi elles considèrent qu'être enceinte présente un inconvénient lors de la recherche d'un emploi. Les résultats de l'enquête montrent également que les critères liés à l'origine ou à l'appartenance à un groupe ethnoculturelle comptent parmi les principaux discriminants pour l'accès à l'emploi : plus de 71 % des répondants considèrent comme un obstacle dans l'accès à l'emploi le fait d'être d'origine ou de nationalité étrangères, ou encore le fait d'avoir un nom à consonance étrangère. Il est par ailleurs intéressant de noter que les personnes détenant un diplôme universitaire se montrent davantage sensibles aux discriminations liées à l'origine ethnoculturelle que les personnes sans diplôme.

19. Accueil et prise en charge des étrangers mineurs en France

La **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**, organisme indépendant assurant, auprès du gouvernement français, un rôle de conseil et de proposition, notamment dans le domaine des droits de l'homme, vient de publier un [*avis*](#) sur la situation des mineurs isolés étrangers présents sur le territoire français. Faisant suite à la mise en place en 2013 d'un nouveau dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des jeunes isolés étrangers, la **CNCDH** constate dans son avis que de nombreux dysfonctionnements perdurent et que, du fait des défaillances structurelles de l'aide sociale à l'enfance, de nombreux mineurs étrangers sont pris en charge par le secteur associatif et accueillis dans des conditions difficiles. Dans ses recommandations, la **CNCDH** rappelle qu'en tant que mineurs, les jeunes étrangers doivent bénéficier des droits et des dispositifs de protection et représentations du droit commun. L'organisme insiste sur la nécessité de garantir à ces jeunes une prise en charge, un hébergement dans des conditions dignes, ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif dispensé par du personnel formé aux spécificités de cette catégorie des mineurs.

20. Lutte contre le racisme et la discrimination en Belgique

En Belgique, le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme** vient de publier son [Rapport annuel Discrimination/Diversité 2013](#). Ayant pour principal objectif de remettre à l'avant-plan la lutte contre le racisme et la discrimination en Belgique, le rapport est une initiative pour relancer le travail d'élaboration d'un plan d'action qui formulerait des objectifs clairs, désignerait les instruments de cette lutte et indiquerait comment les résultats seraient mesurés et corrigés. Tout en définissant le racisme du point de vue juridique et socioscientifique, le rapport identifie plusieurs formes de haine et d'intolérance, notamment envers les juifs, les musulmans, les Roms, les gens du voyage et les demandeurs d'asile. Le document informe également sur les signalements de discrimination en 2013, lesquels confirment les tendances en hausses des années précédentes. Toutefois, bien que le Centre ait enregistré une légère baisse dans le nombre de signalements (3 713 en 2013 contre 4 226 en 2012), cela ne l'a pas empêché d'ouvrir en 2013 davantage de dossiers sur de potentiels faits de discrimination, de discours ou de crimes de haines.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES

AU CANADA

21. Réfugiés au Canada : climat de peur et d'insécurité

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de publier [Cessation: stripping refugees of their status in Canada](#), un rapport qui fait état de la menace de perte de statut et d'expulsion qui pèse sur les réfugiés au Canada. Faisant appel à plusieurs cas en vue d'illustrer ses propos, le rapport démontre qu'en raison des récentes modifications apportées au système canadien d'octroi de l'asile, les réfugiés vivent désormais dans la peur de perdre leur statut et de se faire renvoyer du pays. En vertu des changements apportés récemment à la législation canadienne, une demande de cessation (ou perte de l'asile) fait en sorte que des réfugiés établis au pays en tant que résidents permanents depuis plus d'une décennie perdent leur statut et soient expulsés vers leurs pays d'origine. Le rapport nous apprend qu'à l'heure actuelle, il y aurait 148 demandes de cessation en instance et que l'**Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** s'est fixé un objectif annuel de près de 900 demandes de cessation, afin de dépouiller les réfugiés de leur statut de résident permanent.

INTERNATIONALES

22. Demandeurs d'asile et violences racistes en Grèce

Publié par **Médecins du Monde (MdM)** et le **Conseil grec pour les réfugiés (CGR)**, un nouveau [rapport](#) révèle que la plupart des victimes des violences racistes en Grèce, disposées dans un premier abord à signaler leurs cas aux autorités grecques, finissent par retirer leurs plaintes. Nombre de ces victimes décident d'abandonner leurs causes, car elles sont en situation irrégulière et craignent les représailles. Pour lutter contre l'impunité, les deux organismes, **MdM** et le **CGR**, recommandent au gouvernement grec de suspendre la détention et l'expulsion des victimes des violences racistes, tout en leur accordant un permis de résidence durant la période nécessaire pour inculper et condamner les auteurs de ces violences. Par ailleurs, dans une [lettre](#)

envoyée au gouvernement grec, l'**European Council on Refugees and Exiles** et le **CGR** ont appelé le ministère grec de l'Ordre public et de la Protection des citoyens à revenir sur sa décision qui, contrairement aux [directives de retour de l'UE](#), consiste à prolonger au-delà de 18 mois la période de détention des migrants en attente d'expulsion.

23. Stigmatisation des réfugiés syriens en Égypte

Selon un nouveau [rapport](#) publié par **Refugees International (RI)**, les réfugiés syriens en Égypte font face à des difficultés croissantes, notamment en raison du manque de financement, des politiques et des perceptions du public au lendemain de l'élection d'un nouveau gouvernement soutenu par l'armée. Selon plusieurs témoignages, les réfugiés syriens sont stigmatisés dans les médias égyptiens et sont victimes d'arrestations abusives, de détention et de déportation. Le rapport nous apprend qu'en outre, les autorités égyptiennes entravent le travail des organisations qui cherchent à fournir une assistance pour les réfugiés syriens, notamment en n'approuvant pas l'enregistrement des ONG internationales ayant l'intention de mettre en place des programmes pour les réfugiés en Égypte. Environ 135 000 réfugiés syriens sont enregistrés auprès de l'**Agence des Nations-Unies pour les réfugiés** en Égypte. Devant cette situation déplorable, de nombreux réfugiés syriens, ne voyant aucune possibilité d'un avenir digne en Égypte, décident de se lancer dans des embarcations de fortune pour atteindre l'Europe.

24. Immigration irrégulière dans l'UE

Dans son rapport [Annual Risk Analysis 2014](#), l'**Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)** soutient que la majorité des personnes qui ont essayé de traverser irrégulièrement une frontière de l'UE en 2013 étaient des Syriens. Sur plus de 100 000 personnes détectées en essayant d'entrer illégalement sur le territoire de l'UE, près de 26 000 étaient des Syriens. En 2013, plus de 50 000 Syriens ont présenté une demande de protection internationale dans l'UE. Quant aux frontières gréco-turques, suite au renforcement de la surveillance, l'achèvement d'une clôture et le déploiement d'agents des services frontaliers supplémentaires, le nombre de personnes cherchant une protection internationale a considérablement diminué au long de ces frontières. Le rapport contient également des statistiques relatives au nombre de refus d'entrées dans l'UE, aux séjours irréguliers et aux expulsions.

25. Immigration et asile dans l'UE : rapport de la Commission européenne

La **Commission européenne** vient de publier son [rapport annuel](#) sur l'immigration et l'asile. Offrant un aperçu de la migration dans l'UE en 2013, le rapport, tout en rappelant les événements tragiques au cours desquels 360 migrants à la recherche d'une protection internationale ont trouvé la mort au large de l'île italienne de Lampedusa, affirmait la nécessité pour l'UE de veiller à ce que les frontières de l'Europe soient sécuritaires. En 2013, le nombre de demandes d'asiles dans l'UE a connu une importante augmentation comparativement aux années précédentes. Plus de 430 000 demandes ont été déposées en 2013, contre 330 000 en 2012. Les Syriens arrivent en tête de liste des demandeurs d'asile dans l'UE en 2013, suivis par les demandeurs en provenance de la Russie et de l'Afghanistan.

26. Gouvernance de l'intégration des migrants dans l'UE

Le **Migration Policy Institute (MPI)**, organisme à but non lucratif dédié à l'analyse des mouvements migratoires et à l'évaluation des politiques d'immigrations et d'asile aux niveaux

local, national et international, vient de publier un rapport sur la gouvernance de l'intégration des migrants dans les pays membres de l'UE. Intitulé [*Supporting Immigrant Integration in Europe? Developing the Governance for Diaspora Engagement*](#), le rapport nous apprend que plus de 20 millions de personnes nées à l'extérieur de l'UE (ressortissants de pays tiers) vivent dans les États membres de l'UE, soit 4 % de sa population totale. Le rapport fournit une cartographie détaillée des différents acteurs et institutions des pays d'origines et d'accueil, de plus en plus impliqués dans la gouvernance de l'intégration des migrants dans l'UE. Le rapport démontre comment les pays d'origine participent désormais au processus d'intégration de leurs émigrants dans les sociétés d'accueil, notamment grâce à une multiplicité d'acteurs, y compris les départements ministériels consacrés à la diaspora. Le rapport montre également comment les institutions européennes peuvent jouer un rôle important, afin de maximiser les possibilités de coopération entre les pays d'origines et de destination en matière de gouvernance de l'intégration.

27. Intégration professionnelle des migrants en France et au Royaume-Uni

Par ailleurs, le MPI vient de publier [*Slow Motion: The Labor Market Integration of New Immigrants in France*](#), un rapport qui évalue l'intégration professionnelle des migrants nouvellement arrivés en France. Le rapport analyse également le phénomène de surqualification chez certaines catégories de migrants, ainsi que l'impact de la crise économique sur leurs perspectives d'emploi. Au cours de leurs premières années en France, les nouveaux migrants arrivés à partir de l'an 2000 éprouvaient d'énormes difficultés à se trouver un emploi. Or, au fil du temps, les nouveaux arrivants réussissent dans l'ensemble à améliorer leurs résultats sur le marché du travail. Un an après leur arrivée, environ la moitié de ces nouveaux arrivants avaient réussi à décrocher un emploi; neuf ans après, leur taux d'activité était presque égal à celui des travailleurs natifs de la France. Toutefois, en 2011, le taux d'emploi des nouveaux arrivants était plus de 10 points de pourcentage inférieur à celui des travailleurs français. Dans sa conclusion, le rapport soutient que le niveau d'éducation, le pays d'origine et la raison de la migration figurent parmi les facteurs qui sont en corrélation avec les résultats des migrants sur le marché d'emploi. Le MPI a publié également un rapport sur l'intégration des migrants récents dans le marché du travail britannique. Intitulé [*Moving Up the Ladder? Labor Market Outcomes in the United Kingdom amid Rising Immigration*](#), le rapport nous apprend, entre autres, que comparativement aux travailleurs britanniques, les travailleurs migrants nouvellement arrivés étaient beaucoup plus susceptibles d'occuper des emplois peu qualifiés.

28. Intégration et reconnaissance des compétences des migrants aux États-Unis

Le MPI vient de publier une fiche d'information portant sur les défis auxquels font face les migrants formés à l'étranger lors de la recherche d'un emploi hautement qualifié aux États-Unis. Intitulé [*Brain Wast in the U.S. Workforce: Select Labor Force Characteristics of College-Educated Native-Born and Foreign-Born Adults*](#), le document soutient que pour faire valoir leurs talents, les jeunes migrants aux États-Unis rencontrent plusieurs difficultés, notamment pour obtenir la reconnaissance de leurs expériences professionnelles ou de leurs diplômes obtenus dans des établissements d'enseignement étrangers. Sur près de 7,2 millions de jeunes migrants actifs sur le marché du travail étatsuniens et détenant un diplôme universitaire, plus de 1,6 million sont touchés par le phénomène de « gaspillage de compétences ». Plus de 20 % des migrants ayant obtenu leurs diplômes universitaires à l'étranger ont occupé un emploi peu qualifié, comparativement à 12 % parmi les travailleurs nés aux États-Unis.

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec le CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318